



Fédération
Syndicale
Unitaire

SNUIPP
Section du Rhône

Lyon, le 19 mai 2009

Fabienne LOREAU
Secrétaire départementale
à
Mme L'inspectrice d'Académie
Directrice des Services Départementaux
de l'Education Nationale

Objet : votre courrier aux stagiaires T2 en date du 18 mai 2009

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Nous prenons connaissance ce jour de votre courrier aux stagiaires T2 convoqués en session de formation pour la semaine du 25 au 29 mai prochain.

Nous sommes pour le moins surpris de la demande qui leur est faite de prévoir le travail nécessaire en vue de la répartition de leurs élèves, leur remplacement ne pouvant être assuré.

Déjà depuis la rentrée scolaire les annulations des stages institutionnels T1-T2 avaient suscité une vive réaction de nos collègues et nous avons eu l'occasion à maintes reprises de dénoncer le caractère grave de ces décisions s'agissant de stages dus aux collègues. Ces annulations constituent une remise en cause sans précédent du droit à la formation initiale et continue des professeurs des écoles.

Depuis, nous avons pris connaissance lors du Conseil de Formation du 3 avril dernier, d'un volet départemental du Plan de Formation qui ne comporte plus aucune part laissée à l'inscription libre et volontaire des collègues sur le temps de travail. L'ensemble de l'offre est effectivement absorbé par les formations institutionnelles ou cadrées par les priorités académiques et départementales.

Ces attaques sans précédent contre la formation initiale et continue sont complétées aujourd'hui par une mesure qui voudrait faire supporter aux équipes d'écoles la carence de l'inspection académique en matière de remplacement.

Nos collègues T2 et T1 ont droit à leur formation, les autres n'ont pas à supporter l'incapacité de l'administration à pallier à leur remplacement. En ce qui concerne le travail à fournir aux élèves pendant cette absence non remplacée, vous semblez méconnaître la capacité d'élèves, entre

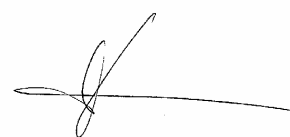
autres d'école maternelle, à travailler en autonomie durant 24 heures. Sachant également que certaines écoles devront pallier la même semaine à l'absence de deux stagiaires.

Cette situation illustre encore s'il en était besoin les lourdes conséquences des choix opérés par le ministère et le Recteur en matière de recrutement notamment sur le non remplacement des maîtres.

La diminution drastique du nombre de recrutements, de même que le refus incompréhensible de l'appel à la liste complémentaire, est responsable de la situation imposée aux personnels et de la dégradation des conditions de scolarisation des enfants qui leurs sont confiés.

Nous vous demandons aujourd'hui solennellement de renoncer à cette décision de non remplacement et de prendre toutes les décisions permettant à nos collègues d'exercer leur droit à la formation dans des conditions normales de remplacement.

Dans l'attente d'une réponse positive de votre part, nous vous prions de croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, à notre attachement à l'école publique et à l'intérêt de ses maîtres et de leurs élèves,



Fabienne LOREAU

Copie au SNUipp national, à M. le Ministre de l'E.N.